



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 063-256300187-20250227-2025_02_15-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 février, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du
27/02/2025

Etai~~ent~~ présents : Voir liste jointe.

Objet : EAU POTABLE : Saint-Julien-de-Coppel – Contournat Tranche 2 – validation projet + autorisation signature marché.

Délibération
n° 2025-02-15

Monsieur le Président informe les délégués que, dans le cadre des travaux de voirie et de réseaux Tranche 2 devant être réalisés à Contournat, commune de Saint Julien de Coppel, des travaux d'alimentation en eau potable sont prévus.

Date de convocation :
13/02/2025

Les travaux consistent à renouveler 460m de conduite et 22 branchements. Le montant du projet s'élève à 153 085 € HT.

DELIBERATION

Nombre de membres
en exercice : 89
Nombre de membres
présents : 51
Nombre de suffrages
exprimés : 57

Le comité syndical, les explications entendues, et à l'unanimité :

- Approuve le projet ;
- Autorise Monsieur le Président à lancer les consultations travaux ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer les marchés selon l'avis de la CAO.

VOTE :
Pour : 57
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.
Le Président,
René LEMERLE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

